COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Metz, le 18 juillet 2019

Manifestations journées week-end du 19 – 21 juillet 2019 en Moselle

arrêtés interdisant tout rassemblement de personnes se revendiquant des « gilets jaunes »

Les manifestations organisées depuis le mois de novembre 2018, **notamment celles non-déclarées,** ont fait régulièrement l'objet de dégradations de biens publics ou privés, d'actions d'entraves, d'incendies volontaires, de violences et de voies de fait à l'encontre des forces de l'ordre.

Afin d'empêcher que de telles exactions ne se reproduisent, et à la suite de l'entrée en vigueur de la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, a été pris un **arrêté préfectoral portant interdiction de la tenue de cortèges, défilés, et manifestations <u>non déclarés</u> liés au mouvement « Gilets jaunes » à compter du vendredi 19 juillet minuit au dimanche 21 juillet inclus, sur l'ensemble du département de la Moselle.**

Tout attroupement donnant lieu à des débordements sera immédiatement dispersé. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet d'une verbalisation pour participation à une manifestation interdite, au titre d'une contravention relevant de la 4e classe.

Manifester est un droit fondamental protégé par la loi, il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme celle d'aller et venir et le respect de l'ordre public.

— Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations —

Préfecture de la Moselle – Service départemental de la communication interministérielle
9 place de la préfecture 57000 METZ – 03 87 34 87 25 – www.moselle.gouv.fr
pref-communication@moselle.gouv.fr PrefetMoselle @Prefet57